

N° 50

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 octobre 1988.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*tendant à créer une commission de contrôle
sur le théâtre national de l'Opéra de Paris.*

PRÉSENTÉE

Par M. Ivan RENAR, Mme Marie-Claude BEAUDEAU, M. Jean-Luc BÉCART, Mmes Danielle BIDART-REYDET, Paulette FOST, Jacqueline FRAYSSE-CAZALIS, MM. Jean GARCIA, Charles LEDERMAN, Mme Hélène LUC, MM. Louis MINETTI, Robert PAGÈS, Paul SOUFFRIN, Hector VIRON, Robert VIZET et Henri BANGOU,

Sénateurs.

(Renvoyée à la commission des Affaires culturelles.)

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Alors que le théâtre national de l'Opéra de Paris déploie ses activités dans deux lieux de création, le palais Garnier et l'Opéra-Comique, salle Favart, ce dernier se trouve menacé de fermeture dans un proche avenir.

La situation est grave pour l'art lyrique français.

L'opéra comique, style spécifiquement français, est le garant du maintien de la langue française sur les scènes lyriques nationales et internationales.

Un très nombreux public apprécie d'écouter, en français, les ouvrages lyriques qu'ils soient du répertoire ou les contemporains.

L'opéra comique est très populaire car le style, les thèmes abordés par les librettistes et la langue chantée dans les ouvrages présentés sont accessibles.

Le cadre-même de la salle Favart est intimiste. Les spectateurs se sentent ainsi plus proches des chanteurs et de l'action. Cette scène aux dimensions humaines permet également aux jeunes chanteurs de s'exprimer dans des spectacles qu'ils ont pu suivre depuis l'installation des décors, l'enregistrement des effets de lumières sur le plateau, puisqu'ils sont déjà dans cette maison, siège de l'École d'art lyrique.

Donc, dépassant le cadre et la formation professionnelle spécifique à leur art, ils côtoient en permanence l'ensemble des professionnels, apportant chacun dans son domaine, un élément du spectacle en préparation. Ainsi ils peuvent s'intégrer psychologiquement plus facilement à l'ouvrage travaillé.

En outre, en période importante de chômage, le maintien et l'augmentation du nombre de spectacles lyriques créés ou repris à Paris, permet aux artistes des chœurs, aux solistes français, d'avoir un travail continu. Un orchestre permanent devrait permettre l'augmentation du nombre de représentations.

Paris et sa couronne comprend environ dix millions d'habitants.

Les médias ont, par leurs actions de vaste information, ouvert l'art lyrique à un nouveau public de plus en plus nombreux. Ainsi, la salle Favart ouverte sur les ouvrages français chantés en français a un large auditoire très fidèle.

* *

*

Lors d'une discussion du budget de la Culture pour 1988, le Parlement a voté une subvention au T.N.O.P. devant permettre aux théâtres de l'Opéra (salle Garnier) et à l'Opéra-Comique (salle Favart) de maintenir l'activité lyrique chorégraphique et musicale des deux salles jusqu'au 31 décembre 1988.

Il apparaît que le conseil d'administration réuni le 1^{er} février dernier a pris la décision de « sacrifier » l'Opéra-Comique en fermant la salle Favart.

Cette fermeture porterait atteinte à l'art lyrique, chorégraphique et musical.

Y aurait-il changement d'affectation des fonds votés sans l'accord de la représentation nationale ? Pourquoi fermer Favart si rapidement alors que l'Opéra de la Bastille, salle modulable, n'ouvrira qu'en 1990-1991 ?

C'est pourquoi les sénateurs communistes qui estiment le maintien de l'Opéra-Comique indispensable à la défense du chant français et de ses interprètes, demandent la constitution d'une commission de contrôle qui effectuera une enquête sur la gestion du T.N.O.P. concernant cette fermeture.

Pour ces raisons, il vous est demandé d'adopter la présente proposition de résolution.

PROPOSITION DE RÉOLUTION

Article unique.

Conformément à l'article 11 du règlement, il est créé une commission de contrôle parlementaire sur l'utilisation de la subvention votée dans la loi de finances pour 1988 pour le théâtre national de l'Opéra de Paris.

La commission présentera en conclusion des propositions pour le développement de l'activité de l'Opéra-Comique.